



REGLEMENT PARTICULIER DU

Ti Tournoi Trankil Séries 1 - 2 - 3 du 28 et 29 octobre 2023

Art.01 Le tournoi est autorisé et se déroulera selon les règles de la F.F.BaD.
Le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) et annexes.

Art.02 Le tournoi est autorisé aux **SENIORS, VETERANS, MINIMES, CADETS et JUNIORS** garçons et filles, dans les séries de classement de N3 à NC disposant à la date limite d'inscription de la validation de leur **licence sur Poona**.

Les licences non validées sur POONA ne pourront pas être prises en compte.

Le joueur inscrit ne doit pas faire l'objet, pendant la période de compétition, d'une sanction disciplinaire (suspension) s'opposant à leur participation

Le nombre de têtes de série sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et les têtes de séries seront déterminées en fonction du CPPP à la date du 19 octobre 2023

Le juge arbitre principal du tournoi sera Virginie CHEVRIER

Mineurs

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs (article 2.14 du RGC).

Le représentant légal indiqué sur la fiche d'inscription devra être en mesure de fournir les attestations (jointe en annexe du dossier d'inscription) sur la demande du Juge Arbitre. Le représentant sera le seul responsable en cas de non présentation de ce document signé par le parent du Mineur.

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant à la compétition.

Art.03 Les tableaux DH, DD sont ouverts dans la catégorie senior. Un joueur ou une joueuse ne peut donc s'inscrire que dans un seul tableau.

Les Tableaux seront réalisés sur la base de 3 séries : 1 (N3- NC), 2 (D8-NC) et 3 (P11-NC)

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date limite, à savoir le samedi 22 octobre 2022. Les frais d'inscriptions seront dus en cas de désistement quel que soit la raison.

- Art.04** Dans la mesure du possible, il y aura **2 sortants dans les poules de 3 et de 4**.
Le comité d'organisation se réserve la possibilité de fusionner des séries si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant, de ne faire qu'un seul sortant par poules de 3 et/ou élimination directe pour ne pas dépasser le nombre de 8 matchs maxi par joueur et par jour.
- Art.05** **Un tournoi consolante sera organisée pour les paires qui ne sortent pas de poules. L'ensemble des joueurs et joueuses est donc amené à jouer sur les deux journées.**
- Art.06** Les horaires sont donnés à titre indicatif (échancier). **Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler tant à la table de marque ainsi qu'au juge arbitre** dont il attendra d'obtenir l'accord. Les **matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance** sur l'horaire annoncé.
- Art.07** **Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée et régler son inscription.**
- Art.08** Les volants seront pris en charge par l'ABCD pour les finales. Tous les matchs se dérouleront avec des volants plumes (naturelles). Le volant officiel de la compétition est le volant RSL Grade 3. Ces volants seront en vente dans la salle
- Art.9** Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et de leur responsable pour ce qui concerne les mineurs. Le J.A. peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable. Le temps de repos débute dès la fin d'un match précédent et se termine au début du mach suivant.
- Art.10** **Le temps de prise en compte du terrain est de 3 minutes** mais ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain. Les tests de volants et font partie de ce temps de prise en compte.
- Art.11** **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 mn pourra être disqualifié par le J.A.** et ce, quelque soit le niveau de la compétition.
- Art.12** L'accès au **plateau de jeu est réservé aux joueurs** devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges arbitres, juges de lignes, coachs et membres de l'organisation. Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.
- Art.13** **Rappel :** Quand le score atteint la 1ere fois 11 dans chaque set, les joueurs bénéficient d'un arrêt de 60 s (s'ils le désirent), et d'une interruption de 120 s entre chaque set. Pendant ces arrêts, chaque camp peut être rejoint sur le terrain par 2 personnes au maximum. Ces personnes devront quitter le court à l'annonce « 20s » de reprise de match.
- Art 14 :** **Coaching :** le coaching permanent n'est autorisé que si la configuration de la salle le permet (espace matérialisé).
- Art.15** Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.BaD est exigée sur les terrains. La décision du JUGE ARBITRE est sans appel conformément à la circulaire en vigueur. Les chaussures doivent être munies de semelles blanches ou ne marquant pas le sol.

- Art.16** Les matchs seront auto-arbitrés ou arbitrés, selon les disponibilités des arbitres. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre.
- Art.17** Un volant touchant le plafond sera compté « let » au service (maximum 3 fois sur l'ensemble du match), et « faute » en jeu.
- Art.18** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.
- Art.19** Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Tout joueur participant à la compétition ne respectant pas le règlement est susceptible de faire l'objet de pénalités sportives ou de poursuites disciplinaires.
- Art 20** **Le Juge Arbitre demandera à la CRA l'application des sanctions nécessaires en cas de mauvais comportement lors de la compétition (avertissement, carton jaune, rouge ou noire), ou de forfait injustifié (suspension de deux mois à toute compétition).**
- Art 21** **En cas de forfait volontaire ou non**, les frais d'inscriptions seront dus dès que le tirage au sort aura été effectué.
- Art 22** Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscription non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.
- Art 23** Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible lui en attribuera un.

RAPPELS :

- **Forfait volontaire** : soit, **sans raison valable ou sans prévenir**, à ne pas se présenter le jour de la compétition, soit à renoncer sans raison valable à jouer un match.
Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux et la suspension de 2 mois.
- **Forfait involontaire** : soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (**dûment justifiée** par écrit au **maximum 5 jours ouvrables** après le dernier jour de la compétition), soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge Arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition.
- **Rappel sur les cartons**
 - o **Carton jaune** : c'est un avertissement pour mauvaise conduite.
 - o **Carton rouge** : c'est une faute (= 1 point pour l'adversaire) pour mauvaise conduite.
 - o **Carton noir** : c'est la disqualification pour mauvaise conduite.

3 cartons jaunes (sur 12 mois glissants) entraînent la suspension de 2 mois automatiquement.

2 cartons rouges (sur 12 mois glissants) entraînent la suspension de 2 mois automatiquement.

1 carton noir entraîne la disqualification immédiate du joueur de la compétition en cours et des poursuites disciplinaires. Le joueur est suspendu à titre conservatoire de toute compétition. Cette mesure conservatoire ne peut excéder deux mois à compter du fait générateur.

**LE COMITE D'ORGANISATION VOUS SOUHAITE UNE TRES BONNE COMPETITION
DANS LE RESPECT DES REGLES, DES ARBITRES, DU JUGE ARBITRE, DES BENEVOLES,
DES ORGANISATEURS ET DES AUTRES JOUEURS ET JOUEUSES.**